



Numero	Nom	Destinataire	Surface
ER 1	Centre ville : aménagement d'un parking	Commune	4,47 m <sup>2</sup>
ER 2	Centre ville : extension du cinéma	Commune	287 m <sup>2</sup>
ER 3	Centre Grand Saint Jean : création en matière de ruisseau de Grand St Jean et réalisation d'un bassin de rétention	Commune	2 531 m <sup>2</sup>
ER 4	Grange : extension future du cimetière	Commune	2 262 m <sup>2</sup>
ER 5	Les Plantas : espace vert récréatif	Commune	15 095 m <sup>2</sup>
ER 6	Mazorel : aménagement pour l'incision des eaux de ruissellement du coteau vers la Grône (accès à la route de Grâne et la D106) et extension de l'habitat	Commune	14 699 m <sup>2</sup>
ER 7	Mazorel : forêt de gestion des eaux de ruissellement (à 10 mètres de large)	Commune	1 658 m <sup>2</sup>
ER 8	Massé Parier : cobaction d'une voirie	Commune	2 397 m <sup>2</sup>

Zone UA : Cœur de ville de Crest - centre ancien ; forte densité.  
 Zone UB : extensions urbaines à vocation mixte, distinguées et plus faible.  
 Zone UE : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif au Sud Ouest de la commune.  
 Zone UI : secteur à vocation d'activités économiques, à l'Ouest de la commune.  
 Zone UL : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif sportifs ou de loisirs au Sud Est de la commune.  
 Zone 1AUa : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud Ouest de la commune - secteur Mazorel.  
 Zone 1AUb : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud de la commune - secteur Masse Parier.  
 Zone 1AUc : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités économiques, en entrée Ouest de la commune - secteur La Condamine.  
 Zone 1AUd : secteurs ouverts à l'urbanisation à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif de loisirs et d'hébergement, au Sud de la commune - secteur Soubeyran et Saint Férreol.  
 Zone 2AU : secteur de réserve foncière pour le long terme, fermé à l'urbanisation, à vocation d'activités économiques - secteur Mazorel.  
 Zone A : secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.  
 Zone N : secteurs naturels de Crest à protéger pour leur caractère d'espace naturel.

**Légende**

- Zones de PLU
- Prescriptions**
- Emplacements réservés
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur de mixité sociale
- Bâtiment agricole pouvant prétendre à un changement de destination
- Patrimoine remarquable à protéger
- Patrimoine paysager à protéger
- Patrimoine écologique à protéger
- Marges de reculs le long des départementales
- Linéaire commercial à protéger
- Informations**
- Risque inondation - renvoi vers le plan de zonage des risques

DEPARTEMENT DE LA DROME  
Commune de CREST

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**4.2  
PLAN DE ZONAGE DU PLU**

Echelle : 1:4 000		<b>Plan des zones urbaines</b>	
Prescription du PLU par délibération	Arrêt du projet de PLU	Approbation du PLU	
26-06-2015	17-12-2018		